

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit****NB Alternative Funds SICAV S.A. (le « Fonds »)**

**Actions de Catégorie A EUR** (les « Actions ») du compartiment **NB DIRECT PRIVATE EQUITY FUND 2023 ELTIF** (le « Compartiment »)

Initiateur du PRIIP : Neuberger Berman AIFM S.à r.l. Code ISIN : LU2500378216  
(« Initiateur »)

Site Internet de l'Initiateur : [www.nb.com/ELTIF](http://www.nb.com/ELTIF) Appelez le : (+352) 2786 6445 pour toute information complémentaire

La Commission de Surveillance du Secteur Financier est chargée de superviser Neuberger Berman AIFM S.à r.l en ce qui concerne ce Document d'informations clés (« DIC »). Ce PRIIP est autorisé dans le Grand-Duché de Luxembourg. Neuberger Berman AIFM S.à r.l. est autorisé dans le Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Neuberger Berman AIFM S.à r.l. fait partie du groupe corporatif Neuberger Berman à des fins juridiques, administratives ou commerciales.

Ce document d'informations clés est valable dès le 1<sup>er</sup> février 2023

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**En quoi consiste ce produit ?**

- Type :** Le Fonds est une Société anonyme (S.A.) de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable (SICAV) et qualifiée de fonds d'investissement alternatif (« FIA »), au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (« loi de 2013 »). Le Fonds est régi par la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (« loi de 2010 »). Les Actions qui vous sont proposées constituent une catégorie d'actions du Compartiment. Le Compartiment fait partie du Fonds. La performance de ce dernier dépendra de la performance de son portefeuille tel que décrit dans la section « Objectifs » ci-après. Le Compartiment est qualifié de fonds européen d'investissement à long terme (« ELTIF ») au sens du règlement (EU) 2015/760.
- Durée :** Le Compartiment a une durée initiale de huit ans à compter de sa date de clôture finale et cette durée peut être prolongée par le conseil d'administration du Fonds jusqu'à trois (3) périodes d'un (1) an ; par conséquent, la durée maximale est de onze (11) ans à compter de la date de clôture finale du Compartiment. Ce produit pourrait ne pas convenir à des investisseurs qui ne sont pas en mesure de maintenir un engagement à long terme et illiquide, car la durée de ce fonds ELTIF peut dépasser 10 ans. Le Compartiment peut être résilié de manière anticipée ainsi que liquidé dans les cas énoncés dans le prospectus du Fonds (« Prospectus ») et les statuts du Fonds (« Statuts »). L'Initiateur ne peut pas résilier unilatéralement les Actions.
- Objectifs :** L'objectif d'investissement du Compartiment est de générer des rendements ajustés au risque en effectuant de manière sélective des investissements privés directs, ainsi que des co-investissements dans des actions et assimilés en partenariat avec des sociétés de capital-investissement de premier rang et d'autres sponsors financiers. Le Compartiment vise à réaliser une croissance du capital à long terme en construisant un portefeuille diversifié de co-investissements directs en capital-investissement. Le Compartiment investira dans une variété de catégories d'actifs de capital-investissement qui investissent principalement dans des rachats et, de manière opportuniste, dans des situations spéciales, ainsi que dans des investissements en capital de croissance et en crédit. Ces investissements directs porteront principalement sur des sociétés basées en Europe et en Amérique du Nord, ainsi que, dans une moindre mesure, en Asie et en Amérique latine. L'objectif est de construire un portefeuille très diversifié par secteurs et régions géographiques. Le Compartiment investira dans diverses situations, aussi bien dans de nouvelles opérations que dans des sociétés de portefeuille déjà détenues par des sociétés de capital-investissement de premier plan, en ciblant les opérations de co-souscription, en milieu de cycle de vie et de co-investissement traditionnel. Le Compartiment ne sera pas limité en ce qui concerne la gamme ou les types de secteurs, de sociétés, de régions géographiques ou de transactions dans lesquels il peut investir. Il est possible que le Compartiment utilise l'effet de levier qui, selon la méthode brute, ne devrait pas dépasser 300 %. Cet effet de levier est obtenu par le biais d'un emprunt ou d'une facilité de crédit multi-devises, ou de toute autre opération de financement, tel que décrit plus en détail dans le supplément relatif au Compartiment du Prospectus (« Supplément »). Compte tenu de la période de détention minimale requise à long terme de huit (8) ans, les rendements pour les investisseurs détenant des Actions dépendront en définitive de la valeur et de la performance du Compartiment et des investissements sous-jacents. Le Compartiment est géré de manière active et les investissements ne sont pas réalisés en fonction d'un indice de référence, ni contraints par celui-ci. Le Compartiment peut recourir à des produits dérivés financiers à des fins de couverture uniquement. Pendant les premières années de la durée du Compartiment, les Actions seront de non-distribution, c'est-à-dire que les produits de placement reçus par le Compartiment au cours de ses premières années seront perçus et réinvestis par le Compartiment. Cela signifie que vous pourriez ne bénéficier d'aucune distribution de la part du Compartiment au cours des premières années de votre investissement. Dès qu'une quantité suffisante de liquidités distribuables est disponible, et que ces sommes ne sont plus réinvesties, les distributions seront effectuées conformément au Prospectus. Les Actionnaires ont le droit de convertir tout ou une partie de leurs Actions en actions d'une autre catégorie d'actions du Compartiment, sous réserve du respect des critères d'éligibilité d'investisseur applicables. Le Compartiment est un compartiment du Fonds, c'est-à-dire que ses actifs et ses passifs sont séparés des autres compartiments du Fonds en vertu de la loi. Ainsi, la performance d'un autre compartiment du Fonds n'a aucune incidence sur la performance du Compartiment. Cependant, les actifs et les passifs des Actions ne sont pas séparés des actifs et des passifs des autres catégories d'actions du Compartiment. Les investisseurs ne sont pas autorisés à demander le rachat de leurs Actions avant la fin de la durée du Compartiment, conformément au Prospectus. Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A (« BBH ») a été nommé dépositaire du Fonds (« Dépositaire »). Vous pouvez obtenir des copies du Prospectus (avec le Supplément), des Statuts et des derniers rapports et comptes annuels du Fonds, gratuitement, en Anglais, auprès de BBH, l'agent administratif central du Fonds (« Agent administratif »). Pour plus d'informations pratiques, telles que les derniers cours des Actions ou toute autre information relative au Compartiment, vous pouvez contacter gratuitement l'Agent administratif.
- Investisseur visé :** Les Actions sont destinées à des investisseurs de détail éligibles qui (i) disposent d'une expérience et de connaissances théoriques suffisantes pour évaluer le risque d'investissement dans des fonds de capital-investissement ; (ii) sont en mesure de maintenir des investissements dans des fonds illiquides et de type fermé ; (iii) disposent d'un horizon d'investissement à long terme ; (iv) disposent de ressources suffisantes pour être en mesure de prendre en charge toute perte pouvant résulter d'un investissement dans les Actions (ce qui pourrait inclure la perte de leur investissement dans sa totalité) ; (v) ont bénéficié de conseils professionnels en matière d'investissement et (vi) sont disposés à assumer un risque de 6 sur 7, ce qui correspond à un risque élevé. Si l'investisseur de détail doit être à même de prendre en charge la perte de la totalité de son investissement, c'est en raison de plusieurs risques, notamment le risque de marché, qui peuvent avoir une incidence considérable sur le retour sur investissement.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est la deuxième classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, cela affecterait très probablement

la capacité du Compartiment à vous payer.

**Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment investira dans des actifs illiquides.** Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si le Compartiment n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés illustrent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 8 ans		
Exemple d'investissement : 10 000 EUR		Si vous sortez après 8 ans
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 521 EUR
	Rendement annuel moyen	-7,16 %
<b>Défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 602 EUR
	Rendement annuel moyen	1,87 %
<b>Intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 912 EUR
	Rendement annuel moyen	5,98 %
<b>Favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	20 730 EUR
	Rendement annuel moyen	9,54 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas possible de sortir de ce produit. Les scénarios présentés ci-avant sont basés sur des estimations de flux de trésorerie. Il s'agit de simulations basées sur des estimations. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

## Que se passe-t-il si Neuberger Berman AIFM S.à r.l. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. L'investisseur peut ne pas subir de perte financière en raison de la défaillance de l'Initiateur.

Le Dépositaire assurera la conservation des actifs du Fonds. En cas d'insolvabilité de l'Initiateur, les actifs du Fonds conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant pour son compte, le Fonds peut subir une perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure du fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs de ceux du Fonds. Le Dépositaire sera également responsable à l'égard du Fonds et des investisseurs de toute perte résultant, entre autres, de sa négligence, de ses actes frauduleux ou de son manquement intentionnel à dûment remplir ses obligations (sous réserve de certaines limitations).

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Si vous sortez après 8 ans

<b>Coûts totaux</b>	<b>2 831 EUR</b>
Incidence des coûts annuels (*)	2,19 %

Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,17 % avant déduction des coûts et de 5,98 % après cette déduction.

### Composition des coûts\*

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous en sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	2,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement (l'incidence sur votre rendement est de 0,16 % en moyenne par an le cas échéant). Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Cela repose sur une estimation des coûts.	120 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement</b>	Impact des commissions d'intéressement. 0,87 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	87 EUR

\*Les chiffres relatifs à la Composition des coûts ci-dessus reposent sur une estimation des coûts et, par conséquent, le montant réel payé par un investisseur peut différer, même de manière significative. Ces coûts sont indiqués en pourcentage du montant total du capital de souscription du Compartiment estimé à 150 millions d'euros. Les coûts représentent le taux annuel moyen attendu tout au long du cycle de vie du Compartiment, estimé à huit ans à compter de sa Date de clôture finale. Les coûts réels peuvent, pour une année donnée, pour plusieurs années ou pour la totalité de la durée, dépasser les montants ci-dessus. Le tableau ci-dessus n'inclut pas les commissions de souscription applicables ni les coûts de rachat (le cas échéant). Les coûts récurrents n'incluent pas les éventuels coûts de financement. D'autres coûts récurrents comprennent les commissions de gestion de l'Initiateur, calculées sur la base des différents taux des commissions de gestion indiquées dans la Section 29 du Prospectus et, le cas échéant, sur la base du capital de souscription d'un investisseur.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée minimale requise : 8 ans

Le Compartiment est de type fermé. Les investisseurs ne peuvent exercer aucun droit de rachat à leur propre initiative pendant la durée du Compartiment, et la période de détention des Actions est par conséquent fixée jusqu'à la fin de la durée du Compartiment telle que décrite à la rubrique « Durée » du présent DIC. Un investisseur peut transférer les Actions conformément aux conditions énoncées dans le Prospectus (dont le Supplément) et les Statuts.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, veuillez l'adresser par écrit au distributeur du Fonds ou à votre conseiller, et envoyer un exemplaire de celle-ci à l'Agent administratif. Si vous ne disposez pas de distributeur ou de conseiller, la réclamation doit être adressée par écrit au gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs du Fonds, dont les coordonnées sont les suivantes :

<b>Gestionnaire du FIA</b>	: Neuberger Berman AIFM S.à r.l.	<b>Agent administratif:</b>	Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
<b>Adresse</b>	: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	<b>Adresse</b>	: 80, Route d'Esch L-1470 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg
<b>Contact</b>	: (+352) 2786 6445	<b>Contact</b>	: (+352) 4740 661
<b>E-mail</b>	: <a href="mailto:nbaifmlux@nb.com">nbaifmlux@nb.com</a>	<b>E-mail</b>	: <a href="mailto:client.supportcenter@bbh.com">client.supportcenter@bbh.com</a>

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet : <https://www.nb.com/ELTIF>

## Autres informations pertinentes

Les informations figurant dans le présent DIC sont complétées par le Prospectus (y compris le Supplément), le dernier rapport annuel du Fonds et les Statuts, qui seront fournis aux investisseurs de détail avant la souscription conformément à la loi. En outre, le cas échéant, la dernière valeur nette des actifs des Actions, ainsi que les informations sur l'historique de la performance des Actions, seront communiquées aux investisseurs avant la souscription. Des informations et/ou de la documentation supplémentaires peuvent être obtenues gratuitement en anglais auprès de l'Initiateur. Le DIC est disponible sur le site Internet de l'Initiateur à l'adresse [www.nb.com/ELTIF](http://www.nb.com/ELTIF). Un exemplaire papier du DIC est disponible gratuitement sur demande auprès de l'Initiateur.